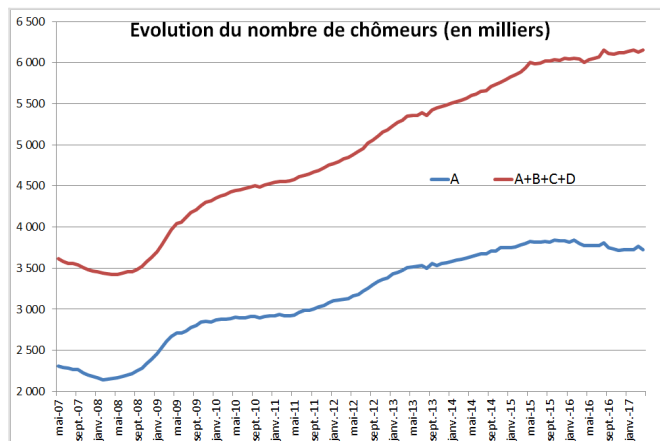


Chômage : les bilans de Sarkozy et Hollande = match NUL

Hollande est désormais parti. On peut désormais établir son bilan au regard de sa priorité, la lutte contre le chômage. Son bilan est catastrophique. Le nombre total de chômeurs/ses (toutes catégories confondues) a augmenté sous le mandat de Hollande (2012-2017) de 1,27 millions pour atteindre le chiffre astronomique de 6,15 millions de chômeurs/ses. Hollande fait jeu égal avec Sarkozy puisque le nombre de chômeurs/ses avait lui aussi augmenté de 1,27 millions sous son mandat (2007-2012).



On observe néanmoins une différence entre Hollande et Sarkozy : le nombre de chômeurs/ses de catégorie A (celui que les médias aux ordres mettent en avant pour minimiser le nombre de chômeurs/ses) a davantage augmenté sous Sarkozy (+849 500) que sous Hollande (+567 900). Cela signifie que les demandeurs/ses d'emplois en activité réduite (catégories B et C) ou en formation (catégorie D) sont de plus en plus nombreux/ses. Cela traduit la forte hausse du temps partiel contraint ou des formations bidon pour tenter de masquer la hausse réelle du nombre de chômeurs/ses.

Depuis début 2016, le nombre de chômeurs/ses de catégorie A a légèrement baissé (d'environ 100 000), mais le nombre total de chômeurs/ses a continué à augmenter : la courbe du nombre de chômeurs/ses ne s'est donc jamais inversé, contrairement à ce que le gouvernement a essayé de nous faire croire. Les derniers chiffres connus (ceux du mois d'avril) illustrent ce phénomène : le nombre de chômeurs/ses de catégorie A a baissé de 38 000, ce qui a permis aux médias de claironner que le chômage avait baissé. Sauf que le nombre total de chômeurs/ses (A+B+C+D) a progressé de 23 000 !

Evolutions	Catégorie A		Catégorie A+B+C+D	
	En effectifs	En %	En effectifs	En %
Sarkozy (mai 2007 - mai 2012)	849 500	37%	1 267 200	35%
Hollande (mai 2012 - avril 2017)	567 900	18%	1 270 200	26%

Les catégories de chômeurs inscrits à Pôle emploi

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins dans le mois)

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois)

Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (en raison d'une formation, d'une maladie...) y compris les demandeurs d'emploi en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi

Gaston Lefranc, le 26 mai 2017